

31-10

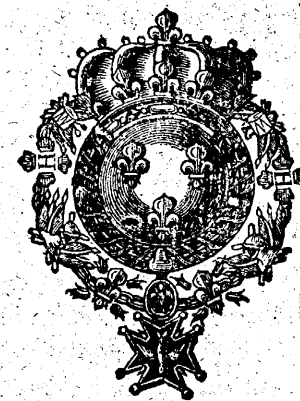
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 7

DISCOURS

PRONONCÉS

A L'ASSEMBLÉE DE NOTABLES,

Du Vendredi 25 Mai 1787.



A VERSAILLES,

DE L'IMPRIMERIE DE PHILIPPE-DENYS PIERRES,
Premier Imprimeur Ordinaire du Roi,
à l'Hôtel des Menus-Plaisirs de Sa Majesté.

M. DCC. LXXXVII.



DISCOURS
DU ROI.

Messieurs; En vous appellant autour de moi pour m'aider de vos conseils, je vous ai choisis capables de me dire la vérité, comme ma volonté étoit de l'entendre.

J'ai été content du zèle & de l'application que vous avez porté à l'examen des différens objets que j'ai fait mettre sous vos yeux. Je vous ai annoncé des abus qu'il étoit important de réformer; vous me les avez dévoilé sans déguisement; vous m'avez en même-tems indiqué les remedes que vous avez jugé les plus capables pour y remédier.

Aucun ne me coûtera pour établir l'ordre & le maintenir: il falloit pour y parvenir mettre de niveau la Recette & la Dépense. C'est ce que vous avez préparé, en constatant vous-même le déficit; en recevant de ma part l'assurance de retranchemens & de bonifications considérables; en reconnoif-

4
fant la nécessité des impositions que les circonstances me con-
traignent à exiger de mes sujets.

J'ai au moins la consolation de penser que la forme de ces
impositions en allégera le poids, & que les changemens utiles,
qui seront la suite de cette Assemblée, les rendront moins
sensibles. Le vœu le plus pressant de mon cœur fera tou-
jours celui qui tendra au soulagement & au bonheur de mes
peuples.

Vous allez voir, Messieurs, dans l'exposé qui va vous
être fait de ce que j'ai résolu, les égards que je me propose
d'avoir pour vos avis.



DISCOURS DE M. DE LAMOIGNON,

Garde des Sceaux de France.

MESSIEURS,

Les travaux que vous terminez aujourd'hui feront une époque
mémorable du règne de Sa Majesté. Nos descendans les comp-
teront avec reconnoissance parmi les titres de gloire qui doi-
vent honorer le Roi & sa Nation.

Les augustes Prédécesseurs de Sa Majesté avoient fréquem-
ment appelé auprès du Trône les représentans ou l'élite de
leur Empire, pour concerter des loix, remédier aux abus,
pacifier des troubles, prévenir des orages, & pour faire ren-
dre à leur autorité tutélaire la liberté d'assurer le bonheur des
peuples.

On avoit vu trop souvent avec douleur dans ces conseils
nationaux les précieux momens consacrés à de si importantes
délibérations, se perdre en vaines disputes ou en projets
chimériques. Les grands corps de l'État ne s'assembloient presque
jamais que pour se diviser.

Une triste expérience sembloit avoir condamné ces ora-
geuses Assemblées à une plus longue désuétude, depuis plus
d'un siècle & demi que l'autorité royale s'est inébranlable-
ment affermie.

Le Roi a observé dans sa sagesse les changemens qu'ont

amené parmi nous le progrès des lumières, les relations de la société & l'habitude de l'obéissance.

Tout étoit calme au-dedans & au-dehors de son Royaume; quand Sa Majesté frappée dans le silence de ses Conseils d'une foule d'abus qui appelloient de prompts & puissans remèdes, a conçu le projet d'interroger des Membres distingués des divers ordres de son État, & de leur confier le plus douloureux secret de son cœur, en mettant sous leurs yeux le tableau de ses finances.

Sa Majesté vous a choisis, Messieurs, sur la foi de la renommée qui ne trompe jamais les Rois, pour concourir au rétablissement de l'ordre dans toutes les parties de l'administration.

Vous avez dignement répondu à ses espérances.

Vos délibérations ont constamment attesté l'union des cœurs & l'unité des principes; & la gloire de ce concert unanime commencera, Messieurs, à cette Assemblée dans les annales de la Monarchie.

Admis à la noble fonction d'éclairer votre Souverain sur les plus grands objets de la prospérité publique, vous avez trouvé toutes les avenues du Trône ouvertes à la vérité.

Vous avez pesé avec un respect religieux dans vos conférences les facultés du peuple, mais vous avez cédé à la nécessité qui est la première loi; & en balançant les besoins de l'État avec ses moyens, cette Assemblée a présenté à l'Univers le spec-

tacle touchant d'une généreuse émulation de sacrifices entre le Roi & la Nation.

Tout vous a été révélé sans déguisement: le mystère ne convient qu'à la méfiance ou à la foiblesse.

L'incertitude auroit aggravé le mal, en livrant aux inquiétudes de l'imagination des besoins qui semblent diminuer, dès qu'ils sont rigoureusement déterminés par la précision du calcul.

On a découvert sous vos yeux le tableau des revenus & des charges de l'État; & pour la réduction des dépenses, comme pour l'accroissement & la durée des tributs, le concours des différens Bureaux de l'Assemblée a formé le résultat solennel de l'opinion publique.

C'est ainsi, Messieurs; que vous avez été le conseil de votre Roi, & que vous avez préparé & facilité la révolution la plus desirable, sans autre autorité que celle de la confiance, qui est la première de toutes les puissances dans le gouvernement des États.

La Nation, fidele à son ancien caractère de loyauté, n'a fait entendre aux pieds du Trône que les nobles conseils de l'honneur & de cet amour héréditaire pour ses Rois, qui est le patriotisme des Français.

Vous avez cherché le remède d'un désordre dont la foudroyante révélation vous a affligé sans vous abattre; & vous l'avez trouvé, comme le Roi l'avoit prévu, dans l'économie, les retranchemens, les bonifications, & dans une augmentation limitée des tributs.

En exécutant des réformes si dignes de son cœur, le Roi va être glorieusement secondé par son auguste Famille.

La Reine, dont la bonté recherche avec tant d'ardeur les moyens de contribuer à la félicité publique, s'est empressée d'ordonner qu'on lui présentât le tableau de tout le bien & de tous les sacrifices qu'Elle peut faire.

Les augustes Frères de Sa Majesté, qui viennent de donner de si grands exemples de zèle & de patriotisme, préparent au trésor public tous les soulagemens qu'il peut attendre des réductions dans leurs Maisons, & de leur amour pour les peuples.

Tout sera donc réparé, Messieurs, sans secousse, sans bouleversement des fortunes, sans altération dans les principes du Gouvernement, & sans aucune de ces infidélités dont le nom ne doit jamais être proféré devant le Monarque de la France.

L'Univers entier doit respecter une Nation qui offre à son Souverain de si prodigieuses ressources; & le crédit public devient plus solide aujourd'hui que jamais, puisque tous les plans proposés dans cette Assemblée ont eu pour base uniforme la religieuse fidélité du Roi à remplir ses engagements.

Pour atteindre à un but si digne de sa sollicitude, le cœur du Roi a été profondément affecté de la nécessité d'établir de nouveaux impôts; mais des sacrifices dont Sa Majesté abrégera fidèlement la durée, n'épuiseront pas un Royaume qui possède tant de sources fécondes de richesse, la fertilité du sol,

sol, l'industrie des habitans & les vertus personnelles de son Souverain.

La réforme arrêtée ou projetée de plusieurs abus, & le bien permanent que préparent de nouvelles loix concertées avec vous, Messieurs, vont concourir avec succès au soulagement actuel des peuples.

La Corvée est proscrite; la Gabelle est jugée; les entraves qui gênoient le Commerce intérieur & extérieur seront détruites; & l'Agriculture encouragée par l'exportation libre des grains, deviendra de jour en jour plus florissante.

Les nouvelles charges des peuples finiront avec les besoins qui les font naître.

Le Roi a solennellement promis que le désordre ne reparoitroit plus dans ses finances; & Sa Majesté va prendre les mesures les plus efficaces pour remplir cet engagement sacré dont vous êtes les dépositaires.

Une nouvelle forme dans l'administration, sollicitée depuis long-tems par le vœu public, & récemment recommandée par les essais les plus heureux, a reçu la sanction du Roi, & va régénérer tout son royaume.

L'autorité suprême de Sa Majesté accordera aux Administrations Provinciales les facultés dont elles ont besoin pour assurer la félicité publique. Les principes de la constitution française seront respectés dans la formation de ces Assemblées, & la Nation ne s'exposera jamais à perdre un si grand bienfait de son

Souverain, puisqu'elle ne peut le conserver qu'en s'en montrant toujours digne.

L'évidence du bien y réunira tous les esprits. L'administration de l'Etat se rapprochera de plus en plus du gouvernement & de la vigilance d'une famille particulière; & une répartition plus équitable, que l'intérêt personnel, surveillera sans cesse, allégera le fardeau des impositions.

Pour rendre à jamais durables dans son Royaume les utiles résultats de vos travaux, le Roi va imprimer à tous ses bienfaits le sceau des loix.

Sa Majesté désire que le même esprit qui vous anime; Messieurs, se répande dans les Assemblées qu'Elle daigne honorer de sa confiance; & Elle espère qu'après avoir montré sous ses yeux un amour si éclairé du bien public, vous en développerez le germe dans toutes ses Provinces.



DISCOURS DE M. DE BRIENNE,

Archevêque de Toulouse, Chef du Conseil Royal des Finances.

MESSIEURS,

Le Roi m'a ordonné de remettre en peu de mots sous vos yeux, le résultat de vos délibérations, & le précis des résolutions que Sa Majesté a formées en conséquence. L'Assemblée y verra le bien auquel elle a concouru, & celui que le Roi prépare: elle y remarquera sur-tout la satisfaction & la confiance de Sa Majesté, juste récompense de votre zèle pour son service, & le bien de l'Etat.

Les troubles & les dissensions, suite ordinaire des guerres civiles, & que le règne glorieux de Henri IV n'avoit pu entièrement éteindre, avoient obligé Louis XIII à ramener à son Conseil, l'administration directe des moindres détails. Tout alors dut être soumis immédiatement à l'autorité, pour qu'elle pût reprendre ses droits, & elle dut avoir d'autant plus d'action, qu'elle avoit eu moins d'influence. Le Roi n'a pas cru qu'un régime dicté par des circonstances, dût subsister lorsque ces circonstances n'existoient plus. Il a senti que plus l'autorité avoit de force, plus elle pouvoit avoir de confiance, & que ce ne seroit pas l'affaiblir, mais l'éclairer & même la rendre plus

active, que de remettre à des Assemblées provinciales, une partie de l'administration.

Sa Majesté s'est en conséquence déterminée à en établir dans toutes les provinces de son Royaume où il n'y auroit pas d'États particuliers, & Elle a cru devoir vous consulter sur la formation & la composition de ces assemblées.

Sa Majesté a vu avec satisfaction, & les peuples verront avec reconnoissance, qu'aucun sentiment, aucun préjugé personnel, n'ont influé dans vos délibérations. Vous avez pensé que la Nation étoit une, & que tous les ordres, tous les corps, toutes les associations particulières dont elle étoit composée, ne pouvoit avoir d'autres intérêts que les siens. Vous avez, en conséquence, abjuré toute distinction, lorsqu'il seroit question de contribuer aux charges publiques; la liberté civile, étendue à tous les états, n'admet plus ces taxes particulières, vestiges malheureux de la servitude dont elles ont été la compensation. Le gouvernement mieux ordonné, rejette en conséquence toutes ces exemptions pécuniaires qui ont été la suite de ces taxes, & il n'est plus permis de penser que celui qui recueille moins doive payer davantage.

Unis & assimilés par une antique association; les deux premiers Ordres en ont resserré les liens sans jalousie ni rivalité; & lorsqu'ils ont réclamé des formes & des privilèges, l'opinion des Députés des villes qui s'est jointe à leurs instances, a bien fait voir que l'amour du bien public avoit seul dicté leurs réclamations.

Le Roi est bien éloigné, Messieurs, de vouloir donner

atteinte à ces formes & à ces privilèges. Il fait qu'il y a dans une Monarchie des distinctions qu'il est important de conserver; que l'égalité absolue ne convient qu'aux États purement républicains ou despotiques; qu'une égale contribution ne suppose pas la confusion des rangs & des conditions; que les formes anciennes sont la sauve-garde de la constitution, & que leur ombre même doit être ménagée, lorsqu'elles sont obligées de céder à l'utilité générale.

C'est d'après ces principes que seront établies les Assemblées Provinciales. Les deux premiers Ordres y auront la présidence & la préséance dont ils ont toujours joui dans les Assemblées Nationales; & cette prérogative ne peut leur être précieuse qu'autant qu'elle tourne à l'avantage des peuples. Ce n'est pas une vaine égalité démentie à chaque instant par des besoins toujours renaissans, que le peuple a intérêt de réclamer; c'est du secours & de l'appui que sa foiblesse invoque; & c'est dans le Clergé & la Noblesse qu'il peut & doit les trouver. Ces tems malheureux, pendant lesquels les Nobles étoient les fléaux des campagnes, n'existent plus. Leur présence en éloigne l'oppression & la misère; & dès qu'une fois il est convenu que la contribution doit être égale & également répartie, l'élévation des Grands n'est plus qu'un moyen de défendre le foible, de soulager ses peines, & d'assurer l'accès de ses réclamations.

Puisqu'un seul & même intérêt doit animer les trois Ordres; on pourroit croire que chacun devoit avoir un égal nombre de représentans. Les deux premiers ont préféré d'être confondus & réunis; & par-là le Tiers-État, assuré de réunir

à lui seul autant de voix que le Clergé & la Noblesse ensemble, ne craindra jamais qu'aucun intérêt particulier n'en égare les suffrages. Il est juste d'ailleurs que cette portion des sujets de Sa Majesté, si nombreuse, si intéressante, & si digne de sa protection, reçoive au moins, par le nombre des voix, une compensation de l'influence que donnent nécessairement la richesse, les dignités & la naissance.

En suivant les mêmes vues, le Roi ordonnera que les suffrages ne soient pas recueillis par ordre, mais par tête. La pluralité des opinions des Ordres ne représente pas toujours cette pluralité réelle, qui seule exprime véritablement le vœu d'une Assemblée.

Excepté la première convocation, personne ne fera partie des Assemblées Provinciales qu'il n'ait été élu; & si Sa Majesté se réserve d'approuver le choix qui aura été fait du Président, ce choix ne pourra jamais tomber que sur un Membre de l'Assemblée, & qui en aura réuni les suffrages.

La forme des élections, celle des assemblées subordonnées à l'assemblée générale, tout ce qui concerne les unes & les autres, sera déterminé d'après ces premières bases, & aussi d'après les circonstances locales auxquelles Sa Majesté se propose d'avoir égard. L'uniformité des principes n'entraîne pas toujours l'uniformité des moyens, & le Roi ne regardera pas comme indignes de son attention, les ménagemens que peuvent exiger des coutumes & des usages auxquels il est possible que les peuples de certaines Provinces attachent leur bonheur.

L'activité des Assemblées Provinciales sera déterminée de

manière qu'elles puissent procurer tous les avantages pour lesquels elles sont établies. Le Roi est bien persuadé que des Assemblées qui lui devront leur existence, en sentiront assez le prix, pour ne pas s'exposer à la perdre en abusant de sa confiance; & le pouvoir nécessaire pour l'exécution se concilie facilement avec l'intervention indispensable de l'autorité, & la surveillance de ceux qui sont chargés de ses ordres.

Le Roi commencera par suivre à cet égard, les réglemens dont l'expérience a confirmé la sagesse dans les Provinces de Guienne & de Berri. Si quelques articles de ces réglemens ont besoin d'être modifiés, Sa Majesté recevra les Mémoires qui lui seront envoyés par les Assemblées Provinciales. Elle ne négligera rien pour porter à sa perfection ce grand & important établissement, qui immortalisera son règne, par les biens sans nombre qu'il doit produire.

Un des grands objets qui seront confiés aux Administrations Provinciales, est la confection des chemins, & peut-être l'existence de ces Administrations étoit-elle nécessaire pour assurer l'abolition de la Corvée en nature. Tout le monde étoit frappé depuis long-tems de la rigueur & de l'injustice de cet impôt terrible, dont la durée parmi nous, fera l'étonnement des siècles suivans. Mais l'imposition en argent avoit aussi ses abus & ses inconvéniens; on pouvoit craindre son intervention: on disoit que dans des temps malheureux, elle pourroit subsister, & la Corvée en nature être rétablie. La confiance manquoit, & sans elle, le bien même ne peut s'opérer. L'établissement des Assemblées Provinciales dissipera ces inquiétudes; les travaux publics ne seront plus arrosés des larmes du

pauvre & du malheureux ; les fonds destinés à ces travaux ne pourront être employés à d'autres usages, & chaque propriétaire contribuera, sans regret, à des ouvrages délibérés & dirigés par ceux qu'il aura choisis lui-même pour ses représentans.

La Loi qui détruira la Corvée fera encore un de ces bienfaits signalés qui illustreront le règne de Sa Majesté ; elle répandra la joie dans les campagnes, en même-tems que la libre exportation des grains, animera l'agriculture, & entretiendra l'abondance. Les crises qui affligent quelquefois les Etats deviennent presque toujours l'époque d'heureuses révolutions. L'horreur des guerres civiles a donné naissance à ces belles ordonnances qui font encore parmi nous la règle des jugemens. Du sein d'un désordre passager, naissent des institutions utiles qui en répareront le malheur & le feront oublier.

Un de ces changemens importans sera le reculement des Traités à l'extrême frontière. Des barrières innombrables séparaient les provinces du même Royaume, & les rendoient étrangères les unes aux autres ; le Roi en consommera la destruction, tentée, méditée depuis plus de trente ans, & qu'il lui étoit réservé d'opérer.

Si les intérêts particuliers de quelques provinces peuvent demander des délais, si les rapports des Traités avec la perception de la Gabelle, peuvent faire croire que les unes ne peuvent être aussi utilement changées, tant que l'autre subsistera, le Roi trouvera dans la liaison même de ces deux objets, une raison de plus de s'en occuper sans interruption. Il avoit songé à adoucir le régime de la Gabelle ; vous avez
pensé ;

pensé, Messieurs, qu'un impôt vicieux en lui-même, ne pouvoit être amélioré : la Nation n'oubliera pas que cette grande pensée est due au Prince auguste qui, en l'absence de Sa Majesté, a présidé cette Assemblée ; elle n'oubliera pas l'ardeur généreuse avec laquelle son auguste Frere l'a suivie & protégée : fideles à leur impulsion, vous avez fait naître dans le cœur du Roi l'espérance d'effacer jusqu'au nom du plus fâcheux des impôts ; & quoique l'expression de la satisfaction paroisse convenir mieux à la Majesté Royale, que celle de la reconnoissance, Sa Majesté me permet de vous dire qu'Elle a vivement ressenti la délibération de l'Assemblée à ce sujet ; c'est la servir de la manière la plus chère à son cœur, que de lui montrer qu'un grand bien n'est pas impossible.

Le Roi vous a aussi consultés sur le régime de ses Forêts & de ses Domaines. Vous avez fait, sur les Mémoires qui vous ont été communiqués, plusieurs observations qui produiront d'utiles améliorations.

Mais ce n'étoit pas assez, Messieurs, d'avoir ainsi concouru ; par vos avis, à l'exécution des grands projets que Sa Majesté méditoit pour le bonheur de ses Peuples ; une tâche plus pénible & plus douloureuse, vous restoit à remplir, & vous avez sçu, en vous y livrant, concilier tout ce que vous deviez au Roi & au Peuple ; leurs intérêts sont en effet les mêmes, & le moment le plus terrible pour un Etat, seroit celui où ils seroient séparés ou contraires.

Un déficit énorme vous avoit été annoncé dès la première séance de cette Assemblée. Vous avez senti que puisque la plaie

de l'Etat étoit connue, il falloit la fonder dans sa profondeur; que le plus grand malheur pour une Nation puissante; étoit de n'être pas éclairée sur l'étendue des maux auxquels elle avoit à remédier, & que si la circonstance devoit la porter à des efforts extraordinaires, il falloit au moins s'assurer à quel point ces efforts devoient s'étendre ou s'arrêter.

Le Roi a approuvé votre zèle; il vous a communiqué tous les états qui étoient entre ses mains, & après un examen pénible, vous avez constaté, autant qu'il étoit en votre pouvoir, le déficit dont il falloit établir la réalité. Quelques Bureaux l'ont porté entre cent trente & cent quarante millions; quelques-uns l'ont porté encore plus haut; le terme moyen qui résulte de leurs recherches, peut être fixé à cent quarante millions; triste, mais importante vérité dont la connoissance est due à votre zèle. Le plus grand service que vous ayez pu rendre à l'Etat, a été d'avoir presque entièrement dissipé le nuage qui empêchoit de connoître au juste la situation des finances.

On ne peut sans doute, Messieurs, s'empêcher d'être frappé d'un déficit si considérable; mais qu'on ne croie pas qu'il est impossible de le faire disparaître. Une grande Nation peut éprouver de grandes secousses; mais elle ne succombe jamais, & dès que le mal est connu, la nécessité du remède assure son efficacité.

Plusieurs dépenses qui forment ce déficit, sont occasionnées par des remboursemens à époques fixes, qui passent cinquante millions. Ces remboursemens peuvent être opérés par des emprunts successifs, qui reculeront un peu la libération; mais pas assez pour nuire au crédit public; & celui-ci bien ménagé,

empêchera que ces emprunts ne soient une nouvelle charge pour l'Etat.

Si dans une grande fortune particulière il y a toujours des ressources, comment n'y en auroit-il pas à espérer dans celles d'un grand Royaume? La principale est l'ordre & l'économie; vous avez indiqué à Sa Majesté des retranchemens & des bonifications; Elle vous avoit prévenus en vous faisant connoître plusieurs économies qu'Elle avoit ordonnées; & depuis, Elle vous a assuré qu'Elle les porteroit au moins à quarante millions, & vous ne devez pas être étonnés, si elles n'ont pas encore été réalisées; les abus qui s'introduisent insensiblement, ne peuvent aussi en un moment être réformés. Une dépense inutile peut être attachée à un service nécessaire auquel il faut suffire à moins de frais; ce seroit une espèce de désordre que de remédier au désordre même, avec précipitation. Déjà la Reine a recherché Elle-même, & fait rechercher encore tous les retranchemens dont sa Maison est susceptible; déjà les Princes, Frères du Roi, se proposent de remettre au Trésor-Royal, une partie des sommes qu'ils en reçoivent; déjà le Roi a ordonné à ses Ministres, & à tous les Ordonnateurs, de préparer toutes les économies que chaque partie peut supporter. La Bouche, la Venerie, les Écuries, les Postes, les Haras, les Dons, les Graces, le plus grand comme le plus foible des départemens, tout subira l'examen que les circonstances rendent nécessaires; chaque espèce de dépense recevra sa réduction, chaque espèce de recette la bonification qui lui est propre. La volonté de Sa Majesté vous est connue; Elle ne vous a pas demandé de suppléer à ces quarante millions, qui doivent être produits par les bonifications qu'Elle se propose. L'année ne se passera pas sans qu'elles

soient exécutées ou évidemment préparées, & ce court délai ne servira qu'à assurer le succès & la durée des mesures que Sa Majesté aura préparées.

Ces emprunts & ces bonifications réduiront le déficit à cinquante millions, & encore faut-il compter dans ces cinquante millions, quinze à seize millions de dépenses qui auront un terme, & qui par-là, ne demandent que pour un tems les moyens d'y satisfaire.

Ces cinquante millions ne pourront être sans doute comblés sans de nouveaux impôts; Sa Majesté ne l'a vu & ne l'a annoncé qu'avec douleur. Vous avez partagé sa peine & hésité vous-mêmes sur le choix des impôts. Le Roi pésera vos observations; il se décidera pour l'imposition la moins onéreuse, pour celle qui établira le plus l'égalité si désirable entre les contribuables, pour celle qui portera le moins sur le commerce & l'industrie; enfin pour celles dont les frais & la perception seront moins sensibles; s'il n'est pas en son pouvoir d'affranchir ses peuples d'une charge nouvelle, il est dans son cœur d'en adoucir le poids & d'en abrégier la durée.

Cette intention de Sa Majesté est clairement exprimée par les précautions qu'Elle a annoncées aux Bureaux, & qu'Elle se propose de prendre pour que le déficit actuel ne se reproduise jamais.

En conséquence de ces précautions, Sa Majesté se propose de faire publier, dès la fin de cette année, (& Elle espère qu'Elle en aura la possibilité) un état exact de la recette & de la dépense, & si la nécessité évidente d'une aug-

mentation de revenu exige, dès le moment, que les impositions soient accrues, Sa Majesté ne les portera au taux jugé jusqu'à ce moment nécessaire, que lorsque cet état, fait avec précision & exactitude, ne laissera aucun doute sur le produit des premiers impôts qui auront été établis, sur le résultat des retranchemens & bonifications annoncés, enfin sur le déficit qui pourroit rester encore après que toutes ces bonifications auront été portées au moins à quarante millions.

Cet état de recette & de dépense sera discuté & arrêté dans un Conseil de finance, dont Sa Majesté fera connoître dans peu la composition. Elle sent l'insuffisance de celui qui existe, & sur-tout des fonctions qui lui sont attribuées. C'est dans un Conseil de finance qu'Elle veut que les emprunts, les impôts, toutes les grandes opérations soient concertés; c'est dans un Conseil de finance qu'Elle entend que soit faite & vérifiée tous les ans la distribution des reventes publics entre les Départemens; c'est par ce Conseil & la publicité de ses résultats, que Sa Majesté se garantira des surprises & des erreurs. Louis XIV en avoit conçu la nécessité, le Roi ne tardera pas à faire revivre & perfectionner cette essentielle institution.

Ajoutez à ces deux grandes précautions la publication annuelle du montant de la dette publique & des fonds qui lui seront affectés; ajoutez la réduction & la publication des dons, des grâces & des pensions; ajoutez l'engagement d'affecter à chaque emprunt un fonds qui lui serve de gage; ajoutez le rapprochement de la comptabilité & la réduction des acquis de comptant, aux seules dépenses pour lesquelles ils sont ab-

folument nécessaires, & vous verrez, Messieurs, découler de ces principes d'ordre inaltérables, la réformation des principaux abus, pour la suppression desquels Sa Majesté vous a appellés. Il en existera sans doute encore; & comment supposer qu'ils pourront être totalement détruits dans une grande Monarchie? mais au moins ceux qui seront connus, ne seront pas négligés; ceux qui seront inévitables, ne seront pas protégés; ceux qui sauront, pour un tems, se soustraire à la réforme, n'échapperont pas au desir de la procurer. Ce desir constant dans Sa Majesté les fera peut-être s'évanouir d'eux-mêmes. « Les règles les plus austères, disoit un grand Ministre à une assemblée de Notables, sont & semblent douces aux esprits les plus dérégés, quand elles n'ont en effet comme en apparence, autre but que le bien public & le soutien de l'Etat. Nul n'osera se plaindre, ajoutoit-il, quand on ne fera aucune chose qui n'ait cette fin, & quand le Roi même, qui, en tel cas, est au-dessus des règles, voudra servir d'exemple ».

Telles sont, Messieurs, les assurances que vous allez rapporter à vos Concitoyens; & si quelques-uns vous demandoient avec inquiétude ce qu'a donc produit cette longue & célèbre Assemblée? Vous leur direz avec confiance, que la Nation y a reçu de son Souverain une nouvelle vie & une nouvelle existence dans les Assemblées provinciales; que l'égalité de la contribution, la suppression de la Corvée en nature, la liberté du Commerce des Grains y ont été établies par le vœu national; que les Traités, les Gabelles, plusieurs droits onéreux seront détruits ou considérablement adoucis: vous leur direz que la dette publique est solidement assurée, que la ba-

lance sera posée entre la recette & la dépense, que celle-ci sera incessamment diminuée, que l'autre sera proportionnée aux besoins réels: vous leur ajouterez qu'il leur en coûtera des sacrifices; mais que ces sacrifices seront ménagés avec soin, qu'ils porteront principalement sur les plus aisés, qu'ils ne dureront qu'autant que la nécessité d'y avoir recours subsistera: vous leur direz enfin que ces espérances vous ont été données par le Roi même, & que vous en avez pour gage les précautions qu'il a prises, & qu'il vous a communiquées.

Ce que vous direz à vos Concitoyens, les Nations étrangères se le diront à elles-mêmes. Jusqu'à présent elles n'ont connu la France que par des apperçus & des conjectures; maintenant elles peuvent juger de l'immensité de ses ressources. La crise actuelle deviendra l'époque d'une nouvelle splendeur; & si les vœux du Roi sont fidèlement remplis, je ne crains pas de dire que la situation du Royaume sera plus assurée & plus imposante qu'elle ne l'a jamais été. Il est encore possible de porter au plus haut point le bonheur au-dedans, & la considération au dehors. Il ne faut que de l'ordre dans un grand Royaume, & il n'est rien que les Peuples ne doivent attendre des intentions paternelles de Sa Majesté.



DISCOURS DE MONSIEUR,
F R E R E D U R O I.

SIRE,

L'HONNEUR que j'ai d'être le premier des Gentilshommes que Votre Majesté a convoqués à cette Assemblée, m'est bien précieux en ce moment, puisqu'il me procure l'avantage d'être leur organe auprès de Vous. Consultés par Votre Majesté sur les affaires les plus importantes de l'Etat, nous nous sommes acquittés du devoir qu'Elle nous avoit imposé, avec ce zèle, cette franchise & cette loyauté qui furent dans tous les temps les caractères distinctifs de la Noblesse Française. Votre Majesté a daigné nous dire qu'Elle étoit satisfaite de nos travaux; c'est la récompense la plus flatteuse que nous en puissions espérer. Il ne nous reste plus qu'à supplier Votre Majesté d'accueillir avec bonté les assurances de notre respect, de notre amour & de notre reconnaissance pour la confiance dont Elle a bien voulu nous honorer.



DISCOURS

DISCOURS DE M. DILLON,

Archevêque de Narbonne.

SIRE,

LE Clergé de votre Royaume a toujours tenu à honneur & à gloire d'être un des premiers anneaux de la chaîne nationale.

Nous disions à Votre Majesté, lors de notre dernière Assemblée, (& c'est le langage que nous ont transmis les Pontifes vénérables, qui ont perpétué d'âge en âge la célébrité de l'Eglise Gallicane), que la qualité de Ministres des autels ajoutoit encore aux devoirs que nous impose celle de Sujets & de Citoyens: ces dispositions ne se démentiront jamais, & chacun de nous s'est empressé de déclarer dans cette auguste Assemblée, combien nous étions éloignés de toute prétention, qui pût aggraver le fardeau des contributions publiques. Penser autrement, eut été manquer à l'esprit de la Religion, dont nous sommes les Ministres. Il n'existera jamais aucune nuance dans l'ordre social, sur laquelle la Religion ne répande l'impression de sa grandeur, de son utilité & de sa bienfaisance.

Nous avons réclamé la conservation de nos formes; elles tiennent à la constitution de la Monarchie, elles reposent, ainsi que toutes les propriétés, sous la garde des loix & sous la protection spéciale de Votre Majesté.

D

Nous respectons ; nous chérifions les liens qui nous sont communs avec tous les Sujets qui vivent sous vos loix ; & aux leçons de zèle, de patriotisme, de dévouement à votre Personne sacrée, que notre ministère nous prescrit de donner à nos concitoyens, nous ajouterons toujours la plus puissante de toutes ; celle de l'exemple.

Daigne le Dieu, qui veille à la conservation de cet Empire ; écarter les obstacles qui pourroient s'opposer à la prompte exécution des plans d'ordre, de justice & d'économie, que votre sagesse a formés !

Puisse le concours des forcés & des volontés particulières hâter le rapprochement de l'époque heureuse, où le développement & l'action de tous les ressorts de cette puissante Monarchie, doivent lui faire goûter le bonheur qu'elle a droit de se promettre de la tendre affection d'un Roi pour son Peuple & de l'amour inépuisable d'un Peuple pour son Roi !



DISCOURS DE M. D'ALIGRE,

Premier Président du Parlement de Paris.

SIRE,

Le zèle seul a dicté les sentimens que vous nous avez permis de déposer aux pieds de votre Trône au commencement de cette Assemblée mémorable. Permettez que le même intérêt, pour la gloire de votre règne & pour le bonheur de vos Sujets, nous dicte encore à la fin de ces Séances les expressions de l'amour & du respect dont vos peuples sont pénétrés pour Votre Majesté.

Les Notables, animés par une émulation patriotique, ont tous concouru avec une égale activité à vous proposer les moyens qu'ils ont jugé les plus utiles pour seconder les vues de Votre Majesté ; ils ont vu avec effroi la profondeur du mal.

Une administration prudente & mesurée doit aujourd'hui rassurer la Nation contre les suites fâcheuses, dont votre Parlement avoit prévu plus d'une fois les conséquences.

Les promesses que Votre Majesté a bien voulu faire, & dont la publicité est annoncée dans tout le Royaume, vont consoler vos peuples, & leur faire entrevoir l'avenir le plus heureux. Les différens plans proposés à Votre Majesté, méritent la délibération la plus réfléchie. Le tems qu'Elle veut prendre pour faire connoître ses volontés, ne peut que ranimer & affermir la confiance publique.

Il feroit indiscret à nous, Sire, dans ce moment, d'oser indiquer les objets qui pourroient de préférence mériter votre choix. C'est à votre prudence qu'il appartient de déterminer vos sages résolutions. Le silence le plus respectueux, est dans ce moment notre seul partage; daignez, Sire, en suivant les mouvemens de votre cœur, & de votre amour pour vos Sujets, maintenir l'ordre que vous allez établir dans vos finances, & recevoir les humbles hommages que nous dictent la tendresse, l'amour & le respect dont toute la Nation est pénétrée pour Votre Majesté.



DISCOURS DE M. DE NICOLAY,

Premier Président de la Chambre des Comptes de Paris.

SIRE,

LA Chambre des Comptes s'unit par ma voix aux sentimens de cette auguste Assemblée. Elle vouloit faire entendre l'accent de sa douleur, mais elle ranime ses espérances, en voyant Votre Majesté s'éclairer sur les besoins de ses peuples, & laisser approcher la vérité du Trône. Dissimuler nos malheurs, ce seroit affoiblir la gloire de les réparer. Votre Majesté vient de mesurer l'abîme, son cœur en a frémi, son courage & notre amour vont bientôt en combler la profondeur.

Les Puissances rivales de la France, l'Europe entière ont été instruites de nos désastres; hâtons-nous de leur annoncer que Votre Majesté va les faire oublier; hâtons-nous de leur montrer ce que peut l'exemple du Monarque sur une Nation libre & généreuse.

Vous gouvernez, Sire, les mœurs publiques; ces abus destructeurs qui précipitoient l'Etat sur le penchant de sa ruine, aujourd'hui dévoilés & déjà flétris par l'opinion, ne soutiendront point vos regards; votre sagesse les fera disparaître, comme les ombres de la nuit se dissipent à la clarté du jour.

Les loix font la sauve-garde des Empires; la France repose aussi à l'ombre de sa législation: mais il est un genre de stabilité qui lui est propre & qui fait son bonheur; c'est l'amour réciproque du Souverain & des peuples.

Premier Potentat de l'Univers, vos sujets, Sire, se glorifient de vous dire, comme autrefois, Pline à cet Empereur, les délices du genre humain & le modèle de nos Rois: *la Nation ne peut être heureuse sans vous; vous ne pouvez l'être sans elle.*

Les Notables rendus à leurs Concitoyens, enorgueillis de leur Maître, après avoir plaidé les intérêts de votre gloire en plaidant pour la patrie aux pieds du Trône, auront encore des consolations à offrir en annonçant des sacrifices.

Ils diront que l'immuable probité a gravé en caracteres ineffaçables dans le cœur de Votre Majesté, l'obligation des réformes & la volonté de les effectuer. Ils garantiront à vos sujets que les nouveaux subsides, dont l'accablante nécessité vous déchire, n'auront que la durée des besoins.

Ils présenteront l'émulation du bien public, embrâtant tous les cœurs, & votre Royale Famille s'empresse à donner les premiers exemples du patriotisme.

Ils diront que notre Souveraine, si digne de régner sur les Français, vient de se montrer tout ce que doit être l'auguste Compagne du Roi, & la Mere du Dauphin.

Ils annonceront les jours désirés de l'économie, le rétablissement de l'ordre, l'égalité distribution des charges publi-

ques, toutes les sources de la prospérité seront rétablies & mieux dirigées; & la Nation attendrie verra dans cette régénération l'aurore du regne le plus heureux de la Monarchie.

Puisse l'Assemblée des Notables, Sire, devenir l'époque de votre bonheur & de votre gloire! puisse l'amour pour nos Souverains, ce sentiment précieux qui nous distingue autant des autres Nations, que votre Race s'élève au-dessus des Rois de l'Univers, s'accroître & s'étendre encore! puissent rester à jamais gravées au fond de nos cœurs ces paroles d'un Auteur célèbre:

« Je rends grâces au Ciel de m'avoir fait naître dans un siècle & sous le gouvernement où je vis, & de ce qu'il a voulu que j'obéisse à ceux qu'il m'a fait aimer. »

Que ces expressions touchantes passent de bouche en bouche, qu'elles deviennent un cantique national, & qu'elles soient comme la prophétie du regne de Votre Majesté!



DISCOURS DE M. DE BARENTIN,

Premier Président de la Cour des Aides de Paris.

SIRE,

CETTE Assemblée fera à jamais époque dans les annales de la Monarchie.

Une heureuse harmonie a, dès le premier instant, uni tous les Membres: une noble franchise, & l'expression de la vérité ont accompagné toutes leurs délibérations. Un respect profond, un amour sans bornes, un intérêt vif & sincère à la gloire de Votre Majesté suffisoient pour animer & soutenir leur courage.

L'exécution des réformes que Votre Majesté dispose, & les soulagemens qu'Elle promet successivement à un peuple qui l'adore, & qu'Elle chérit, préparent à la Nation des jours plus fortunés.

Ils attesteront à la postérité que Votre Majesté s'occupe sans cesse du bonheur de ses sujets. Ils apprendront à l'Univers entier quelles sont les ressources d'un grand Empire.

DISCOURS

DISCOURS DE M. L'ABBÉ DE LA FARE,

Elu Général du Clergé des Etats de Bourgogne.

SIRE,

QU'IL soit aussi permis aux Pays d'États de votre Royaume d'exprimer à Votre Majesté les sentimens d'amour & de fidélité dont ils sont pénétrés; la plus belle de leurs prérogatives est de porter librement aux pieds du Trône les tributs que réclament les besoins de l'État. Pleins de confiance dans la parole sacrée de Votre Majesté & dans celle des Rois, vos augustes Prédécesseurs, les Députés des Pays d'États vont porter à leurs Concitoyens l'assurance que les privilèges des corps & des provinces, ces restes antiques & précieux des formes & de la constitution nationale, seront religieusement conservés & maintenus; ils leur retraceront les plans de bienfaisance, d'ordre & d'économie que Votre Majesté a conçus; & tous ensemble réuniront leurs vœux pour la gloire de leur Monarque, & pour la plus grande prospérité de ce Royaume.



E

DISCOURS DE M. ANGRAN D'ALLERAY,

Lieutenant-Civil au Châtelet de Paris.

SIRE,

Le respect me feroit une loi de me tenir dans le silence, s'il m'étoit possible de renoncer au glorieux avantage de joindre un nouvel hommage aux justes acclamations de l'auguste Assemblée, à laquelle Votre Majesté a daigné m'appeler.

Je m'abstiendrai de parler des matières importantes dont les Bureaux se sont occupés : il me suffit d'observer qu'elles y ont été traitées dans l'esprit & par les principes des loix. Mais seul de ma classe, j'ose croire qu'il m'est permis, que je dois même lui déferer le témoignage des transports d'admiration, de reconnoissance, de fidélité, d'amour & de zèle, non-seulement de la Compagnie à laquelle il lui a plu de m'attacher, mais également de toutes les Juridictions auxquelles Votre Majesté a confié le premier degré de l'administration de sa justice.



DISCOURS DE M. LE PELETIER,

Prévôt des Marchands de la Ville de Paris.

SIRE,

Il est heureux, il est honorable pour moi d'être aujourd'hui dans cette Assemblée auguste, l'organe & l'interprète de votre bonne Ville de Paris, dont le patrimoine le plus cher a toujours été le bonheur de ses Maîtres. Votre bonne Ville de Paris, Sire, ne peut aujourd'hui que répéter les vœux de tous les Ordres, de toutes les Villes de votre Royaume. Leur dévouement, leurs sentimens sont égaux. Votre Majesté eût été l'exemple & le modèle du meilleur de nos Rois, si notre destinée toujours heureuse ne l'avoit réservée à notre propre bonheur. Tous vos sujets, Sire, vous sont également chers. Quelle consolation pour vos provinces, en apprenant les sacrifices personnels que daigne faire Votre Majesté & tout ce qui l'environne, en y ajoutant les propres paroles de Votre Majesté, que ce sont ceux qui coûtent le moins à son cœur, en voyant enfin que Votre Majesté destine & consacre ces mêmes sacrifices à la partie la plus indigente & peut-être, jusqu'à vous, Sire, la plus oubliée de vos Sujets.

Depuis votre avènement au Trône, Sire, vos regards paternels se sont toujours portés sur cette classe si intéressante qui vivifie l'Etat, le nourrit par ses travaux, le régénère par de

nouveaux sujets qui apprennent en naissant à aimer leurs Maîtres; à les bénir avec leurs peres, à vivre & à mourir pour leurs Rois.

Je dois à la Province, dont il avoit plu à Votre Majesté de me confier l'administration, ce tribut aussi pur que vrai des sentimens qui ne s'y éteindront jamais, des bienfaits que Votre Majesté m'avoit ordonné en la quittant d'y répandre, pour réparer les désastres qu'elle venoit d'éprouver. Cette classe d'hommes, Sire, est le trésor, la première richesse, la seule richesse inépuisable d'un grand Empire. Dans cette bonne & excellente Nation l'amour des Maîtres est un héritage qui se transfère d'âge en âge.

Votre Majesté a joui dans sa Province de Normandie du ravissement, des acclamations de son peuple, du plus grand bonheur d'un bon Roi, celui d'être aimé. Combien doublera l'impudence de vos sujets, de ceux auxquels il reste à ajouter à la même faveur dont Votre Majesté toujours juste, ne les privera pas, le tribut de leur reconnaissance. Il ne nous reste plus, Sire, qu'à les mettre & les laisser sous la sauve-garde des bontés paternelles de Votre Majesté.

Puissent nos neveux, SIRE, jouir long-tems du bonheur de vivre sous les loix de Votre Majesté! Daignez réaliser les espérances que vous donnez à vos peuples que vous aimez & qui vous aiment. Le seul, le vrai bonheur d'un grand Roi est dans la félicité publique, & la félicité de vos Peuples peut seule faire la prospérité, la gloire & le bonheur de votre règne,

FIN DES DISCOURS,